

Pour tous renseignements et inscriptions, contactez :

Christelle BENOIT - gestionnaire du service et chauffeur au **06.83.05.25.75**

Séverine BONNEFOY – CIAS, 13 bd de l'Europe, 63600 AMBERT – au **04.73.82.27.63**

(Horaires ouverture : lundi, jeudi : 9h/12h mardi, vendredi : 13h/16h)



Siège : Résidence. Fontaine de Goye
13, Bd de l'Europe - 63600 AMBERT

Tel : 04.73.82.27.63

Mail : ciaspaysambert@wanadoo.fr

TRANSPORT A LA DEMANDE

se rendre au club

Faire une petite visite

Faire les courses



Accéder aux Services Publics

Participer à des activités

Aller chez le médecin

PAYS D'AMBERT
LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES



Le Transport à la Demande offre à tous la possibilité de se déplacer sur les communes de La Forie, Job, Valcivières, Thiolières, St Ferréol des Côtes, Champétières et Ambert.

LE TRANSPORT A LA DEMANDE EN 6 QUESTIONS

Quels sont les motifs de déplacements privilégiés ?

- **Visites médicales** (médecins, radiologues, dentiste, pédicure, kinésithérapeute...)
- **Accès à des animations** (clubs, activités sportives ou de loisirs...)
- **Visites amicales**
- **Déplacements divers** (courses, marché d'Ambert, coiffeur, visites amicales, administrations...)

Quels sont les critères pour en bénéficier ?

- **Etre habitant** de la Communauté de Communes du Pays d'Ambert.
- **Souhaiter se déplacer** sur la Communauté de Communes du Pays d'Ambert.

Quelles sont les plages horaires de circulation ?

A partir du 1^{er} septembre 2016

Mardi 14h00 à 18h00

Mercredi 9h00 à 12h00

Jeudi & Vendredi 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00

Navette marché le jeudi matin

Attention : En cas d'intempéries, les transports peuvent être annulés. Nous vous remercions de votre compréhension.

Quels sont les tarifs ?

Aller simple : 3,50€

Aller/retour : 4,50€

**Les chèques « MOBIPLUS » ne sont pas acceptés.
Sauf pour la navette du marché le jeudi matin**

Les tarifs sont applicables quelle que soit la distance parcourue tout en restant sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Ambert.

Une facture sera envoyée (déduction faite des chèques Mobiplus), à terme échu et tous les trimestres, au domicile des bénéficiaires. Elle sera réglable au Trésor Public.

Quelles aides sont apportées aux usagers âgés et/ou handicapés ?

- **Accompagner** la personne : Aller la chercher à son domicile ou lieu de rendez-vous et l'accompagner à son point de destination.
- **Aider** à l'installation de la personne à bord du véhicule aménagé.
- **Rompre l'isolement**
- **Créer du lien social** avec les autres personnes à bord

Comment s'inscrire et réserver un transport ?

Contactez le service aux heures d'ouverture (voir page suivante). Il sera nécessaire de remplir une fiche d'inscription lors de la première utilisation du service.

La réservation d'un déplacement devra être réalisée au plus tard deux jours à l'avance et en fonction des créneaux disponibles. **Attention, une réservation annulée sans raison valable le jour du transport vous sera facturée.**